



NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE VERSION 2

M Cester a réuni le mercredi 9 octobre au matin les cadres et l'après midi les organisations syndicales pour dévoiler son projet de nouveau réseau de proximité. Cela fait suite à la pseudo-concertation qu'il a menée de juin à octobre auprès des élus, du préfet, des agents et de vos représentants. Il s'agissait plus de communication que de concertation.

Force est de constater que les inquiétudes et les interrogations soulevées n'ont reçu aucun véritable écho. L'ancien projet n'est amendé qu'à la marge et ne vise qu'à limiter le périmètre des restructurations en 2020 pour cause d'élections municipales.

De ce fait, voici les nouveautés :

- 2 points de proximités supplémentaires : St Jean Soleymieux et Roanne dans le quartier du parc.
- création d'un SGC (service de gestion comptable) SPL supplémentaire à MONTBRISON en 2021.
- Création d'un SGC hospitalier à FEURS en 2021. Dans ces conditions, la trésorerie du CH de Roanne sera transférée à FEURS au lieu de MONTBRISON.
- Les trésoreries de ST GALMIER et CHAZELLES sur LYON seront supprimées en 2022 au lieu de 2021.
- La trésorerie de ST ETIENNE BANLIEUE AMENDES ne sera fermée qu'en 2021.
- Report en 2023 des fusions des 2 SIP de ST ETIENNE et du transfert du SIP de FIRMINY à ST CHAMOND.

FO-DDFIP42 a réaffirmé son hostilité à ces restructurations qui constituent un véritable démantèlement de nos services à des fins purement comptables et financières, bien éloignées de l'intérêt des usagers et des agents. FO a par ailleurs rappelé son opposition au transfert de la Trésorerie de Saint-Etienne Banlieue et Amendes à Firminy pour des raisons de sécurité. Il semblerait que nous ayons été entendus. M Cester a accepté de mener une réflexion sur ce point ainsi que sur le transfert du CDIF à Montbrison pour lequel un groupe de travail va être mis en place.

La Direction a pleinement conscience que le départ de nombreux collègues en retraite avant 2023, qui étaient souvent des piliers des services, et le refus des agents de suivre leurs missions, fragiliseront à l'avenir les structures alors même que les effectifs vont continuer à fondre. Nous avons mis en garde la Direction sur les risques psycho-sociaux qui ne pourraient que s'aggraver.

Les questions diverses ont permis de refaire un point sur la mise en place du zéro cash en 2020. Même en qualité de département préfigurateur (au 20/02 ou 20/04/2020, date non déterminée à ce jour), les aspects pratiques ne sont pas tous arrêtés à ce jour. En effet, seuls les nouveaux titres, grâce au QR code, pourront être réglés chez les buralistes estampillés « Française des jeux ». Les dettes amendes et produits divers sont exclues du dispositif. Dans ces conditions, des caisses résiduelles seront conservées un certain temps afin d'apurer le « stock » des titres non réglés à la date de mise en place du dispositif. Un marché est en cours de finalisation pour le dégagement des régisseurs qui devrait à priori se faire auprès d'un établissement bancaire.

**POUR LE RETRAIT DU PLAN DARMANIN :
DGFIP EN COLERE**